



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et un et le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, LAURENT Marianne, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.

Absents excusés : M. IPPOLITO Philippe représenté par M. MARIA Roger, M. MURAZZANO Marc représenté par Mme RAPUC Louise, Mme FAVARO Marion représentée par M. CIAMPOSSIN Max

Absents excusés : M. JACOB Patrick, Mme SAMPEDRO Nathalie.

*Nb de membres : 15
Présents : 13
Votants : 13
Pour : 13
Contre :
Abstention :*

Délibération n° 2021_17D : Modification des statuts du SIVOM de la Tinée

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération 2021_007 du Comité Syndical du SIVOM de la Tinée jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

APPROUVE la modification des statuts du Conseil Syndical du SIVOM de la Tinée telle qu'elle est issue de la délibération 2021_07 du 9 avril 2021,

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération

**Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 31/05/2021
Et publication ou notification du 31/05/2021*



Le Maire

Roger MARIA

AR Prefecture

006-210600425-20210528-2021D17-DE
Reçu le 31/05/2021
Publié le 31/05/2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE
006-210600425-20210528-2021_007-DE
RAPP. DES STATUTS DES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA TINÉE**

ALPES-MARITIMES

Séance du 09 Avril 2021

N° 2021_007

L'an deux mille vingt et un
et le neuf avril, à dix-sept heures,

Le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Tinée,
s'est réuni au siège administratif,
sous la Présidence de Monsieur Roger MARIA, Président.

Présents : Toutes les communes représentées

M. D'INTORNI Christelle a été élue secrétaire

Objet :

**MODIFICATION
DES STATUTS DU
SIVOM DE LA
TINÉE**

Le Président rappelle le contrat enfance jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales qui a pris fin le 31 décembre 2020 et qui sera remplacé par une convention territoriale globale (CTG) dès cette année. Il précise que ce contrat est mentionné dans les statuts du SIVOM au paragraphe 3 de l'article 4 alinéa 3.

Le Président informe l'assemblée que les services de la CAF nous ont demandés de remplacer :

- le terme "contrat enfance jeunesse" par "convention territoriale globale"

Il demande donc au Conseil l'autorisation de modifier les statuts en ce sens et précise qu'après délibération du comité syndical, il sera nécessaire que toutes les communes membres délibèrent à leur tour pour que la Préfecture puisse prendre un nouvel arrêté.

**Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
Le Conseil Syndical,
A l'unanimité des membres présents,**

- **AUTORISE** le Président à modifier les statuts du SIVOM de la Tinée tel que mentionné ci-dessus
- **DEMANDE** aux communes membres de délibérer également sur la modification des statuts du SIVOM de la Tinée.
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'approbation des statuts auprès des services de la Préfecture.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Ont signé tous les membres présents.**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le
Et publication ou
notification du 12 Avril
2021



Le Président
Roger MARIA